

AC.DOC

**DECISION DEFINITIVE CONSECUTIVE A UN REFUS DE PROTECTION
EN FRANCE**

notifié au Bureau International de l'O.M.P.I. selon l'article 5 de
l'Arrangement de Madrid

I- Office qui notifie le refus :

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE
DEPARTEMENT DES MARQUES, DESSINS ET MODELES
Service de l'Examen des marques
32, rue des trois Fontanot
F-92016 Nanterre Cedex
FRANCE
☎ : 01 53 04 58 16

II- N° de l'enregistrement international : 739 649

III- Nom du titulaire : WALMARK, a.s.

- IV-** Décision définitive confirmant le refus de protection
- Décision définitive infirmant totalement le refus de protection
- Autres décisions : (voir feuille supplémentaire)

V- Date à laquelle la décision définitive a été prononcée : 28 novembre 2005

VI - Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive :





**DEPARTEMENT DES MARQUES,
DESSINS ET MODELES**

Service de l'examen des marques
32, rue des Trois Fontanot
92016 NANTERRE cedex

Marque internationale : CHROMDIET

N° International : 739 649

Affaire suivie par : Nathalie TEXIER
Téléphone : 01 53 04 58 16
Télécopie : 01 53 04 49 10

OMPI

**Département des enregistrements
internationaux
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse**

Nanterre, le 28 novembre 2005

OBJET : Protection en France - **Acceptation partielle** faisant suite au refus de protection provisoire en date du 14 juin 2005.

Messieurs,

La proposition de régularisation figurant dans la notification de refus provisoire précitée n'a pas fait l'objet de contestation de votre part dans le délai qui vous était imparti. En conséquence, cette proposition est réputée acceptée (article R 712-11 du code de la propriété intellectuelle).

En conséquence, la protection en France de votre marque est admise pour les produits suivants :

CLASSE 5 : Produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, vitamines et minéraux et oligo-éléments, préparations et médicaments diététiques et nutritifs, sirops médicinaux, extraits de plantes médicinales et préparations combinées de vitamines, de minéraux, d'oligo-éléments et d'extraits de plantes médicinales, compléments alimentaires enrichis en vitamines ou en minéraux ou en oligo-éléments, préparations vitaminées, vitamines et préparations multivitaminées, tisanes, plantes médicinales, sucreries ou pastilles ou tablettes ou gélules ou capsules ou gommes à mâcher contenant des ingrédients curatifs, produits diététiques adaptés à usage médical, eaux minérales et boissons diététiques adaptées à usage médical, aliments diététiques adaptés à usage médical, compléments nutritifs à usage médical, préparations ou aliments de protéine à usage médical, baumes et crèmes et onguents à usage médical, produits chimiques à usage médical, huiles curatives, huiles à usage médical, graisses à usage médical, sels curatifs, teintures à usage médical, extraits ou sirops d'herbes, aliments vitaminés et minéraux sous forme de concentrés, concentrés de protéine à usage médical en tant que compléments nutritifs des aliments, levures à usage pharmaceutique, compléments alimentaires médicinaux, préparations nutritives ou diététiques à usage médical en complément quotidien à l'alimentation (y compris préparations fitness) sous forme d'aliments instantanés ou de mélange (propre) séparé; composés notamment du lait en poudre ou des protéines animales ou végétales, également avec supplément de vitamines ou des minéraux ou des oligo-éléments ou du sucre.

INSTITUT
NATIONAL DE
LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

SIEGE
26 bis, rue de Saint-Petersbourg
75800 PARIS cedex 08
Téléphone : 33 (0)1 53 04 53 04
Télécopie : 33 (0)1 53 04 45 23
www.inpi.fr



CLASSE 29 : Compléments alimentaires non à usage médical (compris dans cette classe) et contenant des substances d'origine animale, protéine pour la consommation humaine, produits et préparations de protéine à usage nutritif, préparations nutritives pour les sportifs ou pour les personnes ayant de grandes dépenses d'énergie, gélatine à usage alimentaire, produits et préparations de gélatine à usage nutritif, graisses comestibles, huiles comestibles, extraits d'algues à usage nutritif, préparations nutritives en tant que complément quotidien d'alimentation (y compris les préparations fitness) sous forme d'aliments instantanés ou de mélange (propre) séparé, composés notamment de lait en poudre ou de protéines animales ou végétales, également avec supplément de vitamines ou de minéraux ou d'oligo-éléments ou de sucre ; **tous les produits précités sont diététiques.**

CLASSE 30 : Compléments alimentaires non à usage médical (compris dans cette classe) et contenant des substances d'origine végétale, sucreries, gommes à mâcher, bonbons, miel, propolis pour la consommation humaine ; **tous les produits précités sont diététiques.**

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général de l'Institut National
de la Propriété Industrielle

Nathalie TEXIER



JURISTE